



Tél. 05 61 85 42 88
Fax 05 61 85 79 05
arrivee@mairiedethil.fr

ARRÊTÉS

ARRÊTÉ N°RH 03/2026 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Le Maire de THIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BETIRAC Stéphanie	Adjoint Technique Territorial	Néant

ARTICLE 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

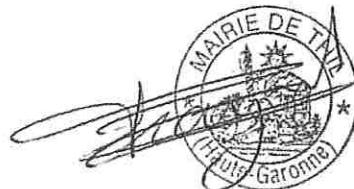
ARTICLE 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Thil, le 28 janvier 2026
Le Maire,
Céline FRAYARD

Notifié le

Signature :



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Tél : 05 61 85 43 38
Fax : 05 61 85 39 66
accuse-reception.fr

ARRÊTÉS

ARRÊTÉ N°RH 04/2026 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

- ■ ■ Le Maire de THIL,
- ■ ■ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ■ ■ Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRETE

ARTICLE 1 :

- ■ ■ Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2026

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
PHARAMOND Laurent	Agent de Maîtrise	Néant

ARTICLE 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus	0	1	1

ARTICLE 3 :

- ■ ■ Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Thil, le 28 janvier 2026

Le Maire,
Céline FRAYARD

■ ■ ■ Notifié le

■ ■ ■ Signature :



■ ■ ■ Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>